



# Bulletin Officiel n°32 du 29.04.2018

## Secrétariat

president@lfw-blida.dz  
sg-lfwb@lfw-blida.dz

- 1 - COURRIER ARRIVEE.
- 2 - COURRIER DEPART.
- 3 - TRAVAUX DES COMMISSIONS.
- 4 - DIVERS.

### COURRIER ARRIVEE

#### Courrier de la F.A.F :

- Néant.

#### Courrier de la L.F.P :

- Néant.

#### Courrier de la L.F.F :

- Néant.

#### Courrier de la L.N.F.A :

- Néant.

#### Courrier L.I.R.F :

- Néant.

#### Courrier de la L.R.F-BLIDA :

- Néant.

#### Courrier des L.F.W :

- Néant.

#### Courrier Direction Technique Régionale :

- Néant.

#### Courrier de la WILAYA - D.J.S :

- Néant.

#### Courrier Clubs :

- Néant.

#### Courrier divers :

- De l'A.P.C de Guerrouaou A/S de l'homologation du stade municipal. **Noté.**

### COURRIER DEPART

- Lettre transmise à Mr. **Le Chef De Cabinet la wilaya de Blida**, relative aux rencontres à hauts risques, pour les journées du **27 et 28 Avril 2018**.
- Lettre transmise à Mr. **Le D.J.S de Blida**, relative aux rencontres à hauts risques, pour les journées du **27 et 28 Avril 2018**.

### TRAVAUX DES COMMISSIONS

<b>Commission de Discipline</b>	<b>Lu et Approuvé</b>
<b>Direction d'Arbitrage de Wilaya</b>	<b>Lu et Approuvé</b>
<b>Direction d'Organisation des Compétitions</b>	<b>Lu et Approuvé</b>

LE PRESIDENT DE LIGUE  
**Mr. FERGANI Abdel'Hafid**

LE SECRETAIRE GENERAL DE LA LIGUE  
**Mr. SAMET Mohamed Amine**

# Bulletin Officiel n°32 du 29.04.2018

## Commission de Discipline

cd-lfwb@lfw-blida.dz

Procès-verbal N°36 : Séance du Lundi 23.04.2018

**- Etaient présents :**

- Mr. BELLIL Abderezzak.
- Mr. REZKI Messaoud.
- Mlle. AHMED EL ARBI Sihem.
- Mr. KAHOUL Ahmed.

**- Courrier :**

- Néant.

**- Audience :**

- Néant.

**- Traitement des Affaires :**

**22<sup>ème</sup> JOURNEE – « SENIORS » - HONNEUR-**

Affaire N° 203: Rencontre G.A.C – I.R.B.S du 20.04.2018				
Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
GOURAD Ismaïl	1710237	GAC	Jeu Dangereux	Avertissement
AZI Abderaouf	1710226	GAC	Jeu Dangereux	Avertissement
Affaire N° 204 : Rencontre C.R.A.M – C.R.B.O.D du 20.04.2018				
Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
KANOUN Ayoub	1710317	CRAM	Comportement Anti Sportif	Avertissement
EL FERROUDJ Wail	1710020	CRBOD	Jeu Dangereux	Avertissement
//	//	CRBOD	Absence d'entraîneur	Amende de <b>10.000 D.A</b>
Affaire N° 205 : Rencontre I.R.E.B – W.M.B du 21.04.2018				
Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
//	//	WMB	Absence d'entraîneur	Amende de <b>10.000 D.A</b>
Affaire N° 206 : Rencontre A.S.W.H – M.C.G.I du 21.04.2018				
Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
//	//	ASWH	Absence d'entraîneur	Amende de <b>10.000 D.A</b>

Procès-verbal N° 26« JEUNES » : Séance du Lundi 23.04.2018

**CHAMPIONNAT « U – 19 »**

Affaire N°192 J : Rencontre U.S.S – J.M.M du 21.04.2018				
Nom Et Prénoms	licence	Club	Motif	Sanction
BRAHMI Djaafar	1740430	JMM	Tentative d'agression envers officiel en fin de partie	06 Mois de suspension fermes <b>+ 5.000 DA</b>

## Bulletin Officiel n°32 du 29.04.2018

### Affaire N°193 J : Rencontre U.S.M.A.A – A.S.E.C du 20.04.2018

Nom Et Prénoms	licence	Club	Motif	Sanction
<b>AÏDA Yacine</b>	1740213	USMAA	<b>Expulsion:</b> Cumul de Cartons (Contestation Décision+ Comportement Anti Sportif)	<b>(01) Match ferme</b> <b>+1.500DA, en sus de</b> <b>l'avertissement</b> <b>comptabilisé comme</b> <b>simple avertissement.</b>
<b>ABBABIS Zakaria</b>	1710256	ASEC	Faute Grave	<b>(01) match Ferme</b>

### Affaire N°194 J : Rencontre G.S.B – C.S.M du 20.04.2018

Nom Et Prénoms	licence	Club	Motif	Sanction
<b>SERGHINI Mohamed</b>	1740366	GSB	Comportement Anti Sportif	Avertissement.
<b>TAËB ZEGHAÏMI Mohamed</b>	1740394	CSM	Comportement Anti Sportif	Avertissement.

### Affaire N°195 J : Rencontre U.S.O.M – G.A.C du 20.04.2018

Nom Et Prénoms	licence	Club	Motif	Sanction
<b>METALI Mohamed</b>	1740247	USOM	Comportement Anti Sportif	Avertissement.
<b>AOUABED Fares</b>	1740340	GAC	Jeu Dangereux	Avertissement.

### Affaire N°196 J : Rencontre W.R.B – M.C.B.O.E.A du 21.04.2018

Nom Et Prénoms	licence	Club	Motif	Sanction
<b>AMOUCHE El Hadj</b>	1740157	WRB	<b>Expulsion:</b> Cumul de Cartons (Jeu Dangereux + Comportement Anti Sportif)	<b>(01) Match ferme</b>
<b>MIRAD Abdeldjalil</b>	1740097	MCBOEA	Comportement Anti Sportif	Avertissement.

### CHAMPIONNAT « U – 17 »

### Affaire N°197 J : Rencontre U.S.M.A.A – A.S.E.C du 20.04.2018

Nom Et Prénoms	licence	Club	Motif	Sanction
<b>MABROUKI Salah</b>	1760432	USMAA	<b>Expulsion:</b> Crachats envers officiel	<b>06 Mois de suspension</b> <b>fermes</b> <b>+ 10.000 DA</b>
<b>TOBAL Abderraouf</b>	1760353	USMAA	Comportement Anti Sportif	Avertissement.
<b>MEDBOUR Oualid</b>	1760260	ASEC	Jeu Dangereux	Avertissement.

### Affaire N°198 J : Rencontre G.S.B – C.S.M du 20.04.2018

Nom Et Prénoms	licence	Club	Motif	Sanction
<b>IBZIZ Nabil</b>	1760047	GSB	Comportement Anti Sportif	Avertissement.
<b>SALAH Yazid</b>	1760075	CSM	Comportement Anti Sportif	Avertissement.

# Bulletin Officiel n°32 du 29.04.2018

## CHAMPIONNAT « U - 15 »

Affaire N°199 J : Rencontre C.R.B.O.D - C.S.C du 20.04.2018

Nom Et Prénoms	licence	Club	Motif	Sanction
<b>HADDJ MOHAMED</b> Mohamed	1780036	CRBOD	<b>Expulsion:</b> <b>Cumul de cartons</b> (Comportement Anti Sportif+ Comportement Anti Sportif)	01 Match ferme
<b>LALLICHE</b> Lotfi	1780365	CSC	<b>Expulsion:</b> <b>Cumul de cartons</b> (Comportement Anti Sportif+ Comportement Anti Sportif)	01 Match ferme

### Absence d'entraîneur aux rencontres « Jeunes »

(ART 45-Règlement des Championnats de Football des Catégories de jeunes)

CLUB	U - 19	U - 17	U - 15	TOTAL
ASEC	HADJ ABDELKADER	ALI KOUIDER	LARABI	//
ASWH	X	X	X	15 000,00
CSC	X	MESSAOUDI	NEMAMSSI	5 000,00
IRBS	AIDA	GATAL A	GATAL Am	//
IREB	ZEMIT	RAMDANE	X	5 000,00
USMAA	BOUADEL	BOUMADJENE	BARGHOUT	//
USOM	BENZAÏD	KADDOUR	ALI BACHIR	//
CRBOD	DRAÏ	FERROUDJ	RABER	//
MCGI	SAOUDI	X	BOUDJEMAA	5 000,00
CRAM	ALLAL	BOUKHERS	TEFAT	//
WMB	BENMOUSSA	NEHAL	MIMOUNI	//
GAC	GUENNAZ	ZEROUALI	X	5 000,00
MCBOEA	OUTTAS	BOUZAR	ABASSI	//
USKH	YAHY	X	X	10 000,00
CSM	X	X	X	15 000,00
WRB	CHIRIFI	X	X	10 000,00
JMM	GUELIL	HENNINI	X	5 000,00
ICB	X	BEN ZAID	X	10 000,00
USS	DJELLAB	THELDJOUNE	BOUSBAA	//
GSB	X	X	X	15 000,00
ACA	AISSAT	X	X	10 000,00
MCBA	X	CHEBLI	TASSEMLAL	5 000,00
ASHM	SILMI	AISSA	DOUILA	//
ASA	EL MEHDI M	ASSEN	EL MEHDI K	//

### Article 136 : Responsabilité

Le décompte des sanctions, avertissements ou autres relève de la  
Responsabilité exclusive des clubs.

# Bulletin Officiel n°32 du 29.04.2018

## Direction Technique d'Arbitrage

dtaw-lfwb@lfw-blida.dz

Séance du 24.04.2018

### Etaient Présents :

Mr. BOUSSETER	Sofiane	Directeur Technique.
Mr. KABECHE	Lamine	Gestionnaire Administratif.
Mr. HOULI	Mustapha	Membre.
Mr. ALI KHOUDJA	Belkacem	Membre.
Mr. BENSALAH	Fadhel	Membre.

Séance ouverte à 17h00 par Monsieur Bousseter Sofiane, Président de la séance, qui souhaita la bienvenue aux membres présents, puis donna lecture de l'ordre du jour :

### Ordre du jour :

- COURRIER ARRIVEE.
- FORMATION ET CAUSERIE.
- DESIGNATION.
- DIVERS.

#### 1 - COURRIER ARRIVEE :

- Rapports des commissaires aux matchs :  
✓ Néant.
- Courier clubs:  
✓ Néant.
- Courrier Divers :  
✓ Néant.

#### 2 - FORMATION ET CAUSERIE :

- ✓ Cours hebdomadaires chaque Mardi et Jeudi.

#### 3 - DESIGNATION :

- ✓ \* Mise à Jour championnat « Jeunes » - Gr « A » et Gr « B ».
- ✓ \* Désignation 22<sup>ème</sup> Journée - Jeunes - Gr « A » et Gr « B ».

#### 4 - DIVERS :

**EXTRAITS : IFAB/FIFA 'LOIS DU JEU' : 2017/2018**

### Langage corporel, communication et usage du sifflet

#### 1. Arbitres :

##### Langage corporel

Le langage corporel est la gestuelle qui aide les arbitres à :

- contrôler le match ;
- dégager de l'autorité et du sang-froid.

Le langage corporel n'est pas l'explication d'une décision.

##### Signaux

Voir la Loi 5 pour consulter les illustrations des signaux.

##### Usage du sifflet

## **Bulletin Officiel n°32 du 29.04.2018**

*Un coup de sifflet est nécessaire pour signifier :*

- le coup d'envoi (1re et 2e période du temps réglementaire et des prolongations) et la reprise du jeu après un but ;
- l'interruption du jeu :
- pour un coup franc ou un penalty ;
- pour suspendre ou arrêter le match définitivement ;
- à la fin de chaque période.
- la reprise du jeu lors d'un :
- coup franc lorsque le mur est placé à distance réglementaire ;
- penalty.
- la reprise du jeu après une interruption due à :
- un avertissement ou une exclusion ;
- une blessure ;
- un remplacement.

*Un coup de sifflet n'est PAS nécessaire pour signifier :*

- l'interruption du jeu pour :
- un coup de pied de but, un corner, une rentrée de touche ou un but lorsqu'ils sont évidents.
- la reprise du jeu après :
- la plupart des coups francs, coups de pied de but, corners, rentrées de touche ou balles à terre.

*Un usage trop fréquent du sifflet affaiblira son impact.*

*Si l'arbitre souhaite que les joueurs attendent le coup de sifflet pour reprendre le jeu (par exemple pour s'assurer que les défenseurs se trouvent à 9,15 m du lieu d'exécution d'un coup franc), il doit clairement indiquer à l'équipe en attaque qu'ils doivent attendre le coup de sifflet.*

*Si l'arbitre donne un coup de sifflet par erreur et interrompt le jeu, le jeu reprend par une balle à terre.*

### **2. Arbitres assistants :**

#### **Signal sonore**

*Le système de signal sonore est un système complémentaire à n'utiliser que pour attirer l'attention de l'arbitre. Le signal sonore est notamment utile dans les situations suivantes :*

- hors-jeu ;
- fautes (hors du champ de vision de l'arbitre) ;
- rentrée de touche, corner, coup de pied de but ou but lorsque les décisions sont délicates.

#### **Le Directeur Technique :**

**S. BOUSSETER**

#### **Le Gestionnaire Administratif**

**L. KABECHE.**



## Bulletin Officiel n°32 du 29.04.2018

# Direction d'Organisation des Compétitions

doc-lfwb@lfw-blida.dz

Séance du 23.04.2018

### - Etaient présents :

- RADJI Mohamed Président.
- BENAOUA Achour Membre.
- AISSA Merouane Membre.

### - Ordre du jour :

- COURRIER ARRIVEE.
- HOMOLOGATION.
- DESIGNATION.
- TRAITEMENT DES AFFAIRES.

### 1. - COURRIER ARRIVEE :

✓ Néant.

### 2. - HOMOLOGATION :

- 22<sup>ème</sup> Journée Championnat  
« Honneur » - Seniors

G.A.C	02 - 03	I.R.B.S
C.R.A.M	01 - 01	C.R.B.O.D
U.S.M.A.A	03 - 01	C.S.C
U.S.O.M	AFF	A.S.E.C
I.R.E.B	01 - 00	W.M.B
A.S.W.H	02 - 01	M.C.G.I

### ✓ Mise à Jour 13<sup>ème</sup> Journée championnat « Jeunes »

Groupe « A » « U - 19 »			Groupe « A » « U - 17 »			Groupe « A » « U - 15 »		
CRAM	01-01	MCGI	CRAM	01-01	MCGI	CRAM	00-01	MCGI
USMAA	04-00	ASEC	USMAA	01-00	ASEC	USMAA	01-02	ASEC
USOM	03-02	GAC	USOM	01-02	GAC	USOM	04-01	GAC
IREB	01-00	IRBS	IREB	03-00	IRBS	IREB	01-00	IRBS
CRBOD	AFF	CSC	CRBOD	02-01	CSC	CRBOD	02-00	CSC
ASWH	AFF	WMB	ASWH	00-01	WMB	ASWH	03-02	WMB

Groupe « B » « U - 19 »			Groupe « B » « U - 17 »			Groupe « B » « U - 15 »		
MCBA	00-05	ICB	MCBA	02-01	ICB	MCBA	02-02	ICB
WRB	01-01	MCBOEA	WRB	01-05	MCBOEA	WRB	AFF	MCBOEA

## Bulletin Officiel n°32 du 29.04.2018

GSB	03-01	CSM	GSB	01-03	CSM	GSB	00-00	CSM
USS	00-03	JMM	USS	03-01	JMM	USS	01-02	JMM
ACA	02-02	ASA	ACA	00-02	ASA	ACA	02-00	ASA
USKH	AFF	ASHM	USKH	AFF	ASHM	USKH	AFF	ASHM

### 3. - DESIGNATION:

- \* Mise à Jour championnat « Jeunes » - Gr « A » et Gr « B ».
- \* Désignation 22<sup>ème</sup> Journée - Jeunes - Gr « A » et Gr « B ».

### 4. - TRAITEMENT DES AFFAIRES :

**AFFAIRE N°10 « S » :** « Rencontre « U.S.O.Mouzaïa – A.S.E.Chiffa » - « Seniors » du 21.04.2018 au stade de Mouzaïa – 22<sup>ème</sup> Journée – « Honneur ».

- Après lecture de la feuille de match ;
- Après lecture du rapport de l'Arbitre officiel ; ;

- **Attendu** que les deux équipes ainsi que l'arbitre officiellement désigné étaient au lieu et heure fixés ;
- **Attendu** que l'équipe du « **A.S.E.Chiffa** » s'est présentée avec 09 (Neuf) joueurs inscrits sur la feuille de match;
- **Attendu** que l'arbitre ne pouvait débiter la rencontre dans de telles conditions, annula la partie ;

- **Par ces motifs, la Commission décide :**

(Article 57 du Règlement du Championnat de Football Amateur – Edition 2016)

- ✓ **Match perdu par pénalité au Club du « A.S.E.Chiffa » pour en attribuer le gain du match au Club du « U.S.O.Mouzaïa » qui marque Trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00).**
- ✓ **Amende de Cinq Mille Dinars (5.000,00 DA) au club du « A.S.E.Chiffa ».**
- **Défalcation de Six (06) Points à l'équipe « Seniors » du « A.S.E.Chiffa ». « PHASE RETOUR ».**

**AFFAIRE N°57 /J :** Rencontre « C.R.B.Oued Djer – C.S.Chebli » « U-19 » à Oued Djer ; du 29/04/2018, Mise à Jour 13<sup>ème</sup> Journée - Gr « A ».

- Après lecture de la feuille de match ;
- Après lecture du rapport de l'Arbitre officiel ;

- **Attendu** que la rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe du club « C.S.Chebli » au lieu et heure prévue de la rencontre ;
- **Attendu** qu'après attente du délai réglementaire, l'Arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe du « C.S.Chebli », annula la rencontre ;
- **Attendu** que l'équipe du « C.S.Chebli » n'a pas justifié son absence à ce jour.

- **Par ces motifs, la Commission décide :**

(Article 52 du Règlement du Championnat de Football des Catégorie Jeunes)

- ✓ **Match perdu par pénalité au Club du « C.S.Chebli » pour en attribuer le gain des matchs au Club du « C.R.B.Oued Djer » qui marque Trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00);**
- ✓ **Amende de Trente Mille Dinars (30.000,00 DA) au club du « C.S.Chebli »;**



## Bulletin Officiel n°32 du 29.04.2018

**AFFAIRE N°58 /J : Rencontre « A.S.W.Hallouya – W.M.Boufarik » « U-19 »  
à Bahli ; du 21/04/2018, Mise à Jour 13<sup>ème</sup> Journée - Gr « A».**

- **Après lecture de la feuille de match ;**
- **Après lecture du rapport de l'Arbitre officiel ;**
- **Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe du club « A.S.W.Hallouya » au lieu et heure prévue de la rencontre ;**
- **Attendu qu'après attente du délai réglementaire, l'Arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe du « A.S.W.Hallouya », annula la rencontre ;**
- **Attendu que l'équipe du « A.S.W.Hallouya » n'a pas justifié son absence à ce jour.**

- **Par ces motifs, la Commission décide :**

*(Article 52 du Règlement du Championnat de Football des Catégorie Jeunes)*

- ✓ **Match perdu par pénalité au Club du « A.S.W.Hallouya » pour en attribuer le gain des matchs au Club du « W.M.Boufarik » qui marque Trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00);**
- ✓ **Amende de Trente Mille Dinars (30.000,00 DA) au club du « A.S.W.Hallouya »;**

**AFFAIRE N°59 /J : Rencontre « U.S.Khazrouna – A.S.Hammam Melouane » « U-19 »  
à Béni Mered ; du 20/04/2018, Mise à Jour 13<sup>ème</sup> Journée - Gr « B».**

- **Après lecture de la feuille de match ;**
- **Après lecture du rapport de l'Arbitre officiel ;**
- **Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe « U-19 » du club « U.S.Khazrouna » au lieu et heure prévue de la rencontre ;**
- **Attendu qu'après attente du délai réglementaire, l'Arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe « U-19 » du « U.S.Khazrouna », annula la rencontre ;**
- **Attendu que l'équipe « U-19 » du « U.S.Khazrouna » n'a pas justifié son absence à ce jour.**

- **Par ces motifs, la Commission décide :**

*(Article 52 du Règlement du Championnat de Football des Catégorie Jeunes)*

- ✓ **Match perdu par pénalité à l'équipe « U-19 » du « U.S.Khazrouna » pour en attribuer le gain des matchs à l'équipe « U-19 » du « A.S.Hammam Melouane » qui marque Trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00);**
- ✓ **Amende de Trente Mille Dinars (30.000,00 DA) au club du « U.S.Khazrouna »;**

**AFFAIRE N°60 /J : Rencontre « U.S.Khazrouna – A.S.Hammam Melouane » « U-17 »  
à Béni Mered ; du 20/04/2018, Mise à Jour 13<sup>ème</sup> Journée - Gr « B».**

- **Après lecture de la feuille de match ;**
- **Après lecture du rapport de l'Arbitre officiel ;**
- **Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe « U-17 » du club « U.S.Khazrouna » au lieu et heure prévue de la rencontre ;**
- **Attendu qu'après attente du délai réglementaire, l'Arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe du « U.S.Khazrouna », annula la rencontre ;**
- **Attendu que l'équipe « U-17 » du « U.S.Khazrouna » n'a pas justifié son absence à ce jour.**

- **Par ces motifs, la Commission décide :**

*(Article 52 du Règlement du Championnat de Football des Catégorie Jeunes)*

- ✓ **Match perdu par pénalité à l'équipe « U-17 » du « U.S.Khazrouna » pour en attribuer le gain des matchs à l'équipe « U-17 » du « A.S.Hammam Melouane » qui marque Trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00);**

## Bulletin Officiel n°32 du 29.04.2018

✓ Amende de Trente Mille Dinars (30.000,00 DA) au club du « U.S.Khazrouna »;

**AFFAIRE N°61 /J : Rencontre « W.R.Ben Chaabane – M.C.B.Oued El Alleug » « U-15 » à Ben Chaabane ; du 21/04/2018, Mise à Jour 13<sup>ème</sup> Journée - Gr « B».**

- Après lecture de la feuille de match ;
- Après lecture du rapport de l'Arbitre officiel ;

- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe « U-15 » du club « W.R.Ben Chaabane » au lieu et heure prévue de la rencontre ;
- Attendu qu'après attente du délai réglementaire, l'Arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe du « W.R.Ben Chaabane », annula la rencontre ;
- Attendu que l'équipe « U-15 » du « W.R.Ben Chaabane » n'a pas justifié son absence à ce jour.

- Par ces motifs, la Commission décide :

(Article 52 du Règlement du Championnat de Football des Catégorie Jeunes)

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe « U-15 » du « W.R.Ben Chaabane » pour en attribuer le gain des matchs à l'équipe « U-15 » du « M.C.B.Oued El Alleug » qui marque Trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00);
- ✓ Amende de Trente Mille Dinars (30.000,00 DA) au club du « U.S.Khazrouna »;

**AFFAIRE N°62 /J : Rencontre « U.S.Khazrouna – A.S.Hammam Melouane » « U-15 » à Béni Mered ; du 20/04/2018, Mise à Jour 13<sup>ème</sup> Journée - Gr « B».**

- Après lecture de la feuille de match ;
- Après lecture du rapport de l'Arbitre officiel ;

- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe « U-15 » du club « U.S.Khazrouna » au lieu et heure prévue de la rencontre ;
- Attendu qu'après attente du délai réglementaire, l'Arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe du « U.S.Khazrouna », annula la rencontre ;
- Attendu que l'équipe « U-15 » du « U.S.Khazrouna » n'a pas justifié son absence à ce jour.

- Par ces motifs, la Commission décide :

(Article 52 du Règlement du Championnat de Football des Catégorie Jeunes)

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe « U-15 » du « U.S.Khazrouna » pour en attribuer le gain des matchs à l'équipe « U-15 » du « A.S.Hammam Melouane » qui marque Trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00);
- ✓ Amende de Trente Mille Dinars (30.000,00 DA) au club du « U.S.Khazrouna »;

LE PRESIDENT  
Mr. RADJI MOHAMED

LE SECRETAIRE  
Mr. BENAOUA ACHOUR

# Bulletin Officiel n°32 du 29.04.2018



**FINALES DE LA COUPE DE WILAYA « 2018 »**  
**- « FEU GHRIBI RACHID » -**



**SAMEDI 05 MAI 2018**

Lieu	Rencontres	Catégorie	Horaire
STADE FRERES BRAKNI (BLIDA)	<i>C.S. OPOW Blida – A.C.Mitidja</i>	U – 13	09H00
	<i>A.S Ansar – C.R.B.Oued Djer</i>	U – 17	10H30
	<i>M.C.Bou Arfa – U.S.O.Mouzaïa</i>	U – 15	14H00
	<i>A.S. Ansar – W.R.Ben Chaabane</i>	U – 19	16H30



## Désignation

**MISE A JOUR 20ème Journée Championnat « JEUNES » - « GROUPE – B »**

Lieu	Rencontres	Date	Catégorie	Horaire
MOUZAÏA	J.M.Mouzaïa – U.S.Khazrouna	MARDI 01 MAI 2018	U-17	13H30
			U-15	15H00
			U-19	16H30

**MISE A JOUR 22ème Journée Championnat « JEUNES » - « GROUPE – B »**

Lieu	Rencontres	Date	Catégorie	Horaire
BOUARFA	Inter Club Blida – M.C.B.Oued El Alleug	MARDI 01 MAI 2018	U-19	09H00
			U-17	11H00
			U-15	13H00